



## Déjections canines devant le portail de ma maison

Par **Priscaaaaaa**, le **01/03/2013** à **23:56**

Bonjour,

Cela fais environs 2mois que chaque semaines ma famille et moi avons le droit a diverse déjections canine juste devant le portail de notre maison. Bien entendu le reste du pâtre de maison est immaculée , et nous sommes donc les seul a y avoir droit. Ainsi je souhaiterai savoir si il y a possibilité de porté plainte ( sachant que nous ne connaissons pas l'auteur des faits) et si oui ? Porté plainte pour quel motif exactement ? Et que risque cet individu ?  
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **02/03/2013** à **10:37**

bjr,

si les déjections sont sur le domaine public, cela regarde la mairie.

cdt

Par **Priscaaaaaa**, le **03/03/2013** à **17:19**

Sans doute mais, en temps de forte neige , il est de ma responsabilité de déneiger devant mon portail car si un individuel glisse il peut se retourner juridiquement contre moi, alors il me semblai que pour les défections cela était la même chose